



HAL
open science

L'alternance modale dans les protases des hypothèses en si du Fuero Juzgo

Mary Catherine Lavissière

► **To cite this version:**

Mary Catherine Lavissière. L'alternance modale dans les protases des hypothèses en si du Fuero Juzgo. ELIS - Echanges de linguistique en Sorbonne, 2013, 1 (2), pp.1-13. halshs-01064847

HAL Id: halshs-01064847

<https://shs.hal.science/halshs-01064847v1>

Submitted on 17 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'alternance modale dans les protases des hypothèses en *si* du *Fuero Juzgo*

Mary Catherine LAVISSIERE
Université de Paris-Sorbonne

EA 4080 « Linguistique et lexicographie latines et romanes »
m.c.lavissiere@gmail.com

Introduction

Les textes en castillan médiéval montrent un grand nombre d'exemples comportant la forme verbale *que*, à la suite de Maurice MOLHO, nous appelons « la forme en *-re* » et qui est généralement appelée, « futur du subjonctif » :

- (1) Mas si la cabeça **fuere** enfer-/22 ma non podra dar salut a - los otros miembros. que non /23 lo a en ssi. (p 24)
Mais si la tête est / aura été malade, elle ne pourra pas donner la santé aux autres membres parce qu'elle ne l'a pas en elle.
- (2) Et si non -lo **fiziere** su testimonio /²³ non deue ualer d'aquel escripto. (p 72)
Et s'il ne le fait pas / ne l'aura pas fait son témoignage, l'écrit ne doit pas valoir.

Comme nous pouvons le voir dans les traductions des exemples 1 et 2, on lui attribue l'image d'une action finie placée dans le futur. Sa spécificité, en partie, est qu'elle peut évoquer cette image sans faire appel à un verbe auxiliaire. Ce fait la sépare du futur dit « antérieur », utilisé dans les traductions ci-dessus : *elle aura été* et *il aura fait*. Cette forme-ci ne peut pas donner l'image d'une action achevée sans l'aide du descendant d'*habēre* : en espagnol, *haber*¹ et en français, *avoir*.

En outre, une syntaxe particulière définit la forme en *-re*. Elle n'apparaît que dans des propositions subordonnées tout le long de l'histoire de l'espagnol. Cette histoire syntaxique, celle d'une forme entièrement subordonnée, fait penser qu'elle a toujours appartenu au mode subjonctif en espagnol. Son origine latine, cependant, est incertaine. Il est difficile de savoir si elle descend d'une forme du subjonctif ou d'une forme de l'indicatif, parce que les paradigmes des deux formes latines se confondent, à l'exception de leurs premières personnes du singulier².

¹ En espagnol, le futur « antérieur » est *habrá sido* pour *elle aura été* et *habrá hecho* pour *il aura fait*. Dans cette langue, comme en français, la structure syntaxique des exemples cités accepte difficilement un temps futur du mode indicatif. Pour cette raison, dans le contexte syntaxique des exemples, le futur « antérieur » et la forme en *-re* ne sont pas directement concurrents.

² La forme latine qui appartenait à l'indicatif s'appelait le futur de *perfectum*, semblable au futur « antérieur » en français : *amavero, amaveris, amaverit, amaverimus, amaveritis, amaverint*. Celle qui appartenait au subjonctif, s'appelait le « présent » de *perfectum* : *amaverim, amaveris, amaverit, amaverimus, amaveritis, amaverint*.

La disparité entre l'abondance d'exemples de la forme en -re au Moyen Âge et sa quasi-disparition en espagnol moderne reste un mystère. Ce dernier invite le linguiste à se demander pourquoi une forme verbale courante devient obsolète. Ces questions impliquent un vaste champ de recherche dont nous nous proposons seulement d'étudier une partie dans cet article : l'alternance modale entre la forme en -re et le présent de l'indicatif. Cette alternance se révèle dans les exemples 1 et 2, si nous les comparons aux exemples 3 et 4 :

- (3) ²⁰ Ca si -la cabesça **es** sana aura rason en si por-que podra sanar/²¹ a-todos los otros miembros. (p 24)
Car si la tête est saine, elle aura raison en elle pour ce qu'elle pourra guérir tous les autres membres.
- (4) Si algun omne **faze** a -otro que diga falso testimonio contra omne libre. /¹⁷ o franqueado. el que -lo faze peche tanto a aquel contra quien fizo /¹⁸ dezir ffalso testimonio. quanto -l pudiera ganar d'el si -lo uençies-/¹⁹ se. (p 67)
Si un homme fait en sorte qu'un autre dise faux témoignage contre un homme libre ou libéré, celui qui le fait paie autant à la personne contre qui il fit dire faux témoignage qu'il aurait pu gagner de lui s'il l'aurait vaincu / l'avait vaincu³.

Dans la protase de l'exemple 1, le verbe *ser*, *être*, apparaît sous la forme en -re, *fuere*. L'exemple 3 contient le même verbe, *ser*, dans le même contexte syntaxique, mais le verbe est conjugué au présent de l'indicatif, *es*. Il en va de même pour les exemples 2 et 4. Dans l'exemple 2, nous avons le verbe *fazer*, version médiévale d'*hacer*, *faire*, sous la forme en -re, *fiziere*, là où dans l'exemple 4, nous avons le présent de l'indicatif, *faze*. Les quatre exemples contiennent une phrase complexe avec une proposition subordonnée dont *si* est la conjonction de subordination. Il s'agit d'une phrase « conditionnelle ». Dans cet article, nous l'appellerons une « hypothèse en *si* » à la suite de MOLHO, LAUNAY et CHEVALIER (1985). Elle prend la forme *Si A, B* ou *B, si A*. La proposition subordonnée est la « protase » ; la proposition indépendante, l'« apodose ».

Nous examinerons cette alternance modale en plusieurs étapes. Dans un premier temps, nous présenterons l'hypothèse en *si*, le mode indicatif et la forme en -re selon les théories des guillaumiens hispanistes. Dans un deuxième temps, nous examinerons quatre éléments différents qui pourront régir l'alternance modale : le sémantisme du verbe, les syntagmes adverbiaux, l'ordre chronologique des protases et l'emboîtement des hypothèses en *si*. La dernière partie de notre article explorera un scénario où l'alternance est le résultat d'un choix libre de la part du sujet parlant. Nous expliquerons ce choix selon les modèles examinés dans la première partie. En conclusion, nous proposerons une hypothèse sur l'objectif de communication du juriste médiéval.

³ Dans ce passage nous voyons une autre difficulté que le castillan médiéval pose au traducteur français : la forme en -RA, qui à cette étape de la langue est une forme du mode indicatif, mais qui deviendra une forme du mode subjonctif. Pour traduire ce passage, nous sommes obligée de choisir entre *aurait pu* et *avait pu*.

I. Définitions et modèles

I.1 L'hypothèse en *si*.

Une typologie des hypothèses en *si* a été établie par CHEVALIER, LAUNAY et MOLHO, selon la morphologie de leurs protases. Nous présentons la partie qui peut être appliquée à notre recherche :

- (5) La Poncia: [...] **Si** Bernarda no **ve** relucientes las cosas me **arrancará** los pocos pelos que me quedán. (p 141)
La Poncia : [...] Si Bernarda ne voit pas que tout brille dans la maison, elle m'arrachera le peu de cheveux qui me restent.
- (6) Amelia: ¡**Si** te **ve** nuestra madre te **arrastra** del pelo! (p 178)
Si notre mère te voit ainsi, elle t'arrache les cheveux. (p 171)

Dans ces exemples, on peut constater deux choses. Premièrement, d'un point de vue syntaxique, la protase, porteuse de la conjonction de subordination *si*, est soumise à la proposition indépendante. Deuxièmement, et paradoxalement, l'assertion de la proposition indépendante est soumise à l'assertion de sa proposition subordonnée. C'est-à-dire que, dans les exemples 5 et 6, il faut pouvoir faire l'assertion d'*A*, *Bernarda ne pas voir que tout brille* et *notre mère te voir ainsi*, pour faire l'assertion de *B*, *elle m'arracher le peu de cheveux* et *elle t'arracher les cheveux*. Le problème pour le locuteur est qu'il ne sait pas si l'assertion *A*, *Bernarda ne pas voir que tout brille* et *notre mère te voir*, ou si son contraire, *pas A*, *Bernarda voir que tout brille* et *notre mère ne pas te voir*, correspond à la réalité. Il se voit confronté à un contraste, un doute, *A/pas A*. Il est obligé de le surmonter pour pouvoir faire l'assertion de *B*. Cette situation a amené CHEVALIER, LAUNAY et MOLHO à appeler ce type d'hypothèse « l'hypothèse de doute ». Elle est la seule qui peut contenir une forme en *-re* dans sa protase.

I.2 Le modèle de l'indicatif

Etant donné que nous analysons une alternance modale, nous présentons dans cette section un modèle du mode indicatif proposé par CHEVALIER (1992). Il explique les morphologies des temps de l'indicatif par une série de repères. Pour l'espagnol, il identifie quatre repères. Le premier est le temps du locuteur, LOC. CHEVALIER explique que le locuteur se trouve toujours dans le présent. Le deuxième est le temps de l'observateur, OBS. L'observateur est l'image que le locuteur produit de lui-même regardant l'événement qui se déroule. Comparé au locuteur, l'observateur est mobile. Il n'est pas fixé dans le présent. Le troisième est le temps de l'événement, EV. Le quatrième est le temps de l'acteur, ACT, l'être impliqué dans l'événement.

Les relations entre les temps du locuteur, de l'observateur et de l'événement déterminent les temps grammaticaux⁴. Pour le présent de l'indicatif⁵ les quatre repères se trouvent ensemble dans le présent : EV = ACT = LOC = OBS. L'acteur de

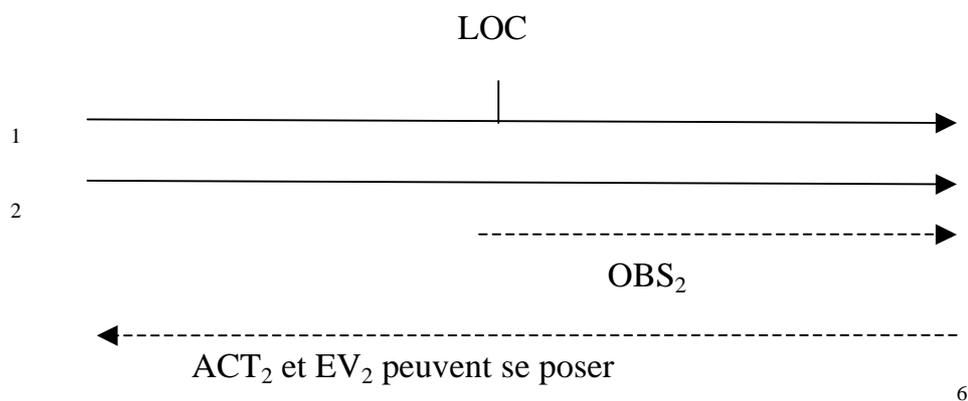
⁴ Les relations entre le temps de l'événement et le temps de l'acteur déterminent l'aspect du verbe.

⁵ Dans le corpus nous avons trouvé des protases avec plusieurs temps de l'indicatif.

l'événement étant engagé dans l'événement, l'aspect du verbe est dit *immanent*. Tout se passe dans l'instant de locution. Dans ce cas le locuteur dit ou écrit *canto, je chante*.

I.3 Le modèle du subjonctif et la forme en –re

Pour la forme en –re, nous utiliserons le modèle du subjonctif que DELPORT (2004) propose. Elle fonde son modèle sur celui de LUQUET (1988) et celui de CHEVALIER cité ci-dessus. La forme en –re apparaissant uniquement dans des propositions subordonnées, elle postule que le point de repérage entre le verbe principal et le verbe subordonné est le temps du locuteur du verbe principal, LOC, et le temps de l'observateur du verbe subordonné, OBS₂.



Le modèle de DELPORT ne contraint pas le temps de l'événement à être placé dans le présent-futur du locuteur. Bien qu'OBS₂ soit placé ici, le temps de l'événement de la forme en -re n'est pas limité directement par la position du locuteur du verbe principal, LOC. EV₂ doit seulement se positionner en-deçà d'OBS₂. OBS₂ sert donc de terme d'EV₂. Ainsi, le modèle explique comment la forme en –re donne une image semblable à celle du futur « antérieur » sans faire appel à *haber, avoir* : l'événement décrit par la forme en –re n'est pas achevé mais son terme est fixé. L'événement et son acteur étant posés dans l'en-deçà de l'observateur, on a l'impression que cette forme donne la même image que le futur « antérieur » cité dans notre introduction. Dans cet article, nous postulons que ce n'est pas le cas. La forme en –re donne seulement l'image d'un événement qui inclut sa propre date d'expiration⁷.

II. Analyses pour trouver une motivation externe pour l'alternance

Ayant examiné l'hypothèse en *si*, le présent de l'indicatif et la forme en –re, nous regardons désormais les différentes analyses que nous avons faites sur notre corpus pour trouver une motivation externe de l'alternance entre le présent de l'indicatif et la forme en –re dans les protases des hypothèses de doute des livres I et II du *Fuero Juzgo*. Nous avons essayé de trouver un élément dont la présence serait liée à une

⁶ Le schéma est adapté de celui de DELPORT, p 84.

⁷ Par rapport aux trois autres formes du subjonctif de l'espagnol, la forme en –re est la seule à avoir un repère placé dans l'au-delà de LOC.

forme ou l'autre. Nous avons fait quatre analyses : une analyse du lexique, une analyse des adverbes et des groupes adverbiaux, une analyse de la chronologie des protases et une analyse des protases emboîtées.

II.1 Analyse du lexique des protases

Dans notre première analyse, nous avons regardé le lexique des verbes dans les protases. La raison en était de vérifier si les verbes avec un sémantisme commun, par exemple les verbes modaux, gardaient toujours le même mode. Les verbes modaux, par exemple *vouloir*, *devoir*, *pouvoir*, *avoir*, ont des sémantismes qui incluent les idées d'obligation, de volonté, de possibilité ou d'existence. Ils sont employés comme verbes auxiliaires en espagnol et en français. Ils sont liés au mode subjonctif : la subordination à un verbe modal appelle souvent ce mode en espagnol, *e.g. quiero que vengas*, ainsi qu'en français, *je veux que tu viennes*. Finalement, comme la forme en -re, les verbes modaux sont associés au futur, parce que la volonté, l'obligation et l'existence se voient projetées au-delà du présent. Le verbe *haber*, *avoir*, est particulièrement lié au futur en espagnol. Le futur de l'indicatif a été formé de la périphrase avec l'infinitif et le descendant d'*habēre*. La périphrase *hablar he*, *parler j'ai* est devenue *hablaré*, *je parlerai*.

Nous présentons ci-dessous les résultats de l'observation de trois verbes modaux, *poder*, *pouvoir*, *querer*, *vouloir* ou *aimer* et *aver*, version médiévale d'*haber*, *avoir*.

- (7) τ si -lo non **podiere** dar/4 fagalo guardar el alcalde en -la carçel. (p 34)
Et s'il ne peut pas / n'aura pas pu le donner, que le maire le fasse garder en prison.
- (8) Et si por -aventura aquel que quiere contradezir las testimonias.⁵ en aquellos .vj. meses. **puede** auer prueuas de -las desdezir-⁶ deue seer reçebida la prueua contra aquellas testimonias. (p 66)
Et si d'aventure celui qui veut contredire les témoignages dans ces six mois peut avoir des preuves pour les contredire, la preuve contre ces témoignages doit être reçue.

L'alternance modale est présente avec le verbe modal de possibilité ou capacité *poder*, *pouvoir*.

- (9) Et si al-⁶gun omne **quisiere** uenir contra nuestra ley. pues que -lo so-⁷piere el alcalde faga-l dar. La açotes. (p 32)
Et si un homme veut / aura voulu aller contre notre loi. une fois que le maire l'aura su qu'il lui fasse donner cinquante coups.
- (10) si algun omne non sabe o non **quiere** dezir su querella por -si de -la en/¹³ escripto a -ssu personero en que aya testimonias o seellos. (pp 54-55)
Si un homme ne sait ou ne veut pas dire sa plainte pour lui-même, qu'il la donne à son avoué dans l'écrit dans lequel il y a des attestations ou des sceaux.

Si on regarde le verbe modal de volonté ci-dessus, *querer*, *vouloir* ou *aimer* selon le cas, on trouve aussi l'alternance.

- (11) τ/⁸ si -non **ouieren** onde la paguen deuen lo dezir a su obispo [...] (p 35)
S'ils n'ont pas / n'auront pas eu de quoi la payer, ils doivent le dire à leur évêque [...]

- (12) si el rey los /²¹ a conuſçudos por buenos τ sin peccado. τ estonce deuen seer/²² creydos como los otros omnes libres. (p 37)
Si le roi les a connus comme bons et sans péché et donc ils doivent être crus comme les autres hommes libres.

Le troisième verbe, *haber*, montre aussi l’alternance. Après l’observation de plusieurs cas semblables aux trois cités ci-dessus, nous avons conclu que le sémantisme du verbe n’était pas le facteur qui régissait l’alternance modale.

II.2 Analyse des adverbes et des groupes adverbiaux

Pour notre deuxième analyse, nous avons choisi d’observer les syntagmes adverbiaux parce que ceux-ci sont liés à la localisation temporelle ainsi qu’à la modalité de la phrase. En espagnol, l’adverbe *quizás, peut-être*, placé en tête d’une phrase simple, permet au sujet parlant de représenter l’action que le verbe décrit comme virtuelle et de mettre le verbe au subjonctif. Dans notre corpus, nous avons noté un grand nombre de syntagmes adverbiaux qui signalent une exception ou une surprise, *e.g., por aventura, d’aventure*.

Suite à cette observation, notre deuxième analyse avait pour objectif de vérifier si ces syntagmes apparaissaient toujours avec le présent de l’indicatif ou avec la forme en *-re*. Dans l’exemple 8 ci-dessus, nous pouvons voir un présent de l’indicatif dans la protase qui a un syntagme prépositionnel qui fonctionne comme un adverbe, *por aventura*. Cependant, nous trouvons aussi des exemples où *por aventura* se trouve avec la forme en *-re* :

- (13) τ si por uentura el alcalde o-/¹² uiere enfermedat. o de tractar otro pleyto mayor /¹³ de rey o de conçeio. non faga detardar las partes ante -ssi./¹⁴ mas *enbie* las luego. (p 38)
Et si d’aventure, le maire est / aura été malade ou s’occupe d’un autre procès majeur de roi ou de conseil, qu’il ne fasse pas retarder les parties devant lui mais qu’il les envoie ailleurs.

Tous les autres syntagmes semblables apparaissaient aussi avec le présent de l’indicatif et la forme en *-re*. Nous avons conclu que les syntagmes adverbiaux ne régissaient pas l’alternance modale.

II.3 Analyse de l’ordre chronologique des protases

Dans les articles des lois dans le *Fuero Juzgo*, nous avons fréquemment constaté une série d’hypothèses en *si*. Pour cette raison, nous avons décidé de regarder l’ordre de ces hypothèses pour voir s’il y avait un lien entre l’alternance et l’ordre des hypothèses dans les articles. Nous avons trouvé certains cas où une hypothèse avec une protase comportant le présent de l’indicatif a été suivie d’une hypothèse avec la forme en *-re* :

- (14) Si es omne de grant guisa. o orde-/23nado. o religioso. o lego. despues que ffuere descubiertoo/(fol.18v) pierda la meatad de todas sus cosas. y -el principe faga /2 d’ellas lo que quisiere. (p 29)

Si c'est un homme de haute condition, ou ordonné, ou religieux ou laïque, après qu'il soit découvert, qu'il perde la moitié de toutes ses affaires, et que le prince fasse d'elles ce qu'il voudra / aura voulu.

- (15) Et si **fuere** persona uil. que non aya nin-³guna dignidat. faga el principe d'el lo que quisiere y de sus⁴cosas. (p 29)
Et si c'est / ce aura été une personne de basse condition, qui n'a aucune distinction, que le prince fasse d'elle et de ses affaires ce qu'il voudra / aura voulu.

Mais nous avons également trouvé deux hypothèses successives avec les formes en -re :

- (16) τ sy **fiziere** alguna de -las /¹⁴ cosas que -les deffendimos de suso pues que el senyor de -la /¹⁵ tierra lo sopiere. piensselo de deuedar por si o por su-¹⁶ omne. (p 34)
Et s'il fait / aura fait une des choses que nous interdisions ci-dessus, une fois que le seigneur de la terre l'aura su, qu'il pense à lui interdire l'entrée par lui-même ou par son homme.
- (17) si non **fiziere** a'l si-non por-que asmo de -l fazer tuerto. pe-/che una libra d'oro a aquel a - quien fiziere tuerto. (p 34)
S'il ne fait pas / n'aura pas fait à lui sauf parce qu'il calcula de lui faire tort, qu'il paie une livre d'or à celui à qui il aura fait tort.

Et deux hypothèses de suite avec un présent de l'indicatif :

- (18) /⁴ si algun omne **dize** que a sospecha sobr'el alcalde. o el /⁵ senyor de -la çidade o su uicario. o otro alcalde. τ **dize** que /⁶ quiere responder ant'el su alcalde. o por -aventura **diz** que el su alcalde/⁷ mismo a sospechoso. non **deue** ser el pleyto mucho prolon-⁸gado por tal escusaçion. (p 39)
Si un homme dit qu'il a une suspicion sur le maire. ou sur le seigneur de la ville ou sur son suppléant ou sur un autre maire, et il dit qu'il veut répondre devant le maire, ou d'aventure, il dit qu'il tient le maire même comme suspect, le procès ne doit pas être beaucoup prolongé pour une telle accusation.
- (19) τ mayor-mientre si aquel que -se querella /⁹ es pobre mas aquellos alcaldes que diz que -a sospechosos deuen iud-/¹⁰gar el pleyto. (p 39)
et principalement si celui qui se plaint est pauvre mais les maires qu'il dit qu'il tient suspects doivent juger le procès.

Il y avait aussi des exemples d'hypothèses avec la forme en -re suivies d'hypothèses avec le présent de l'indicatif :

- (20) Et si non/22 **ouiere** onde -la pague reçiba .C. açotes ant'el alcalde. (p 39)
Et s'il n'a pas / n'aura pas eu de quoi la payer, qu'il reçoive cent coups de fouet devant le maire.
- (21) Mas si/²³ algun omne **dize** que sabe alguna cosa que es prouecho del rey. non -le // sea defendido que non entre al rey. τ que non -ge -lo -diga. (p 39)
Mais si un homme dit qu'il sait quelque chose qui est au profit du roi, qu'il ne soit pas défendu d'avoir accès auprès du roi et de le lui dire.

Après notre deuxième analyse, nous avons conclu que l'ordre des hypothèses dans l'article ne pouvait pas être le seul facteur qui influençait cette alternance.

II.4 Analyse des hypothèses emboîtées

Le corpus contient plusieurs exemples d'hypothèses en *si* qui ont ce que nous avons appelé des protases « emboîtées » à la manière de poupées russes. Nous nous sommes demandée si nous pouvions y constater une tendance dans l'alternance. Nous avons trouvé une alternance où la forme en –re a été suivie par le présent de l'indicatif.

- (22) Et si el sayon no **quisiere** fazer /¹⁸ aquello que -l manda el alcalde. si -la demanda **uale** una onça d'oro / o poco menos. el sayon deue pechar. un .ss. d'oro. a aquel /²⁰ a -quien era iudgada la cosa. (p 77)

Et si l'huissier ne veut pas / n'aura pas voulu faire ce que le maire commande, si la demande vaut une once d'or ou un peu moins, l'huissier doit payer un sou d'or à celui auquel la chose était jugée.

Mais aussi des exemples de l'inverse:

- (23) Et si por -aventura el marido fue uen-/²⁰ çido con derecho. τ la mugier se **querella** de cabo. si ella o /²¹ su personero **fuere** uençido otra uez por-que-l semeia que su ma-/²² rido fue con tuerto uençido. ella deue fazer emienda al alcalde que /²³ iudgo primera-mientre el pleyto. τ a -su aduersario que -l fizo // trabaiar con tuerto assi commo manda la ley. (pp 56-57)

Et si d'aventure, le mari fût vaincu avec droit, et la femme se plaint de nouveau si elle ou son avoué sont / auront été vaincus une autre fois parce qu'il semble que son mari fût vaincu avec tort, elle doit faire l'amende au maire qui jugea le procès premièrement. et à son adversaire qu'elle fit travailler avec tort ainsi que la loi l'ordonne.

Nous avons également trouvé des exemples avec deux formes en –re ou deux présents de suite.

- (24) Et si aquel que es llamado a -pletyo **dixiere** que /¹⁶ non se ascondio. o que non reçebio el mandado del alcalde. o que /¹⁷ non despreçio. τ non -le **puediere** ser prouado. por ninguna /¹⁸ testimonia. si **quisiere** saluarse por su iuramiento que no -lo /¹⁹ fizo por alguna calonna. nin por ningun despreciamiento. non /²⁰ deue reçebir la pena nin -los açotes de suso dichos. (p 35)

Et si celui qui est appelé au procès dit / aura dit qu'il ne se cacha pas ou qu'il ne reçut pas le mandat du maire. ou qu'il ne méprisa pas et il ne lui peut pas / ne lui aura pas pu être prouvé. par aucun témoignage, s'il veut / aura voulu être sauvé par son serment qu'il ne le fit pas pour une calomnie ni pour aucun mépris. il ne doit pas recevoir la peine ni les coups de fouet ci-dessus.

- (25) Si algun omne **dize** falsa testimonia contra/¹⁷ otro. τ despues **es** fallado en -la mentira o el mismo si -lo /¹⁸ manifiesta. si **es** omne de grant guisa. peche a aquel contra quien /¹⁹ dixo falsa testimonia quanto -l fizo perder por su falsedat. τ/²⁰ d'alli adelant nunca puede seer testimonia. (p 64)

Si un homme dit faux testament contre un autre. et après il est trouvé dans le mensonge ou lui-même s'il le manifeste. si c'est un homme de haute condition, qu'il paie à celui contre qui il dit faux testament combien il lui fit perdre pour sa fausseté et désormais ne peut jamais être témoin.

De cette quatrième analyse, nous avons conclu que l'ordre d'emboîtement de ces protases ne présidait pas à l'ordre des formes. L'alternance ne pouvait donc pas être dirigée par l'ordre d'emboîtement.

III. La rhétorique morphologique du juriste

Etant donné que les analyses des facteurs externes n'ont pas révélé une tendance de l'alternance, nous pouvons seulement conclure que le juriste avait une liberté de choix entre les deux formes dans les protases des hypothèses en *si*. Le fait qu'il ait le choix ne veut pas dire, cependant, que les deux formes soient équivalentes. L'alternance, bien qu'elle ne soit pas dirigée par un facteur linguistique externe, est toujours dirigée par l'objectif du juriste d'imposer une certaine image de la loi sur son lecteur. Ses outils linguistiques pour atteindre cet objectif incluent la morphologie.

Selon MENCE-CASTER, le juriste veut convaincre son lecteur que le modèle de la loi est « le Seul, l'Unique » (47). Il essaie de convaincre son lecteur que ce modèle n'a pas de temps, qu'il est éternel. La loi se départit « [...] de toute implantation *pragmatique*, pour flotter dans l'Univers de l'En-soi de la compétence » (108). Cet objectif se voit compliqué par le fait qu'un texte juridique doit aussi donner des détails applicables aux procès, aux jugements, aux peines, etc. L'objectif du juriste est donc double : convaincre le lecteur de l'unicité et de l'éternité de la loi ainsi que des détails de son application.

Si nous regardons ce que CHEVALIER propose comme signifié du présent de l'indicatif, nous pouvons identifier un outil idéal pour le juriste de convaincre son lecteur de l'unicité et de l'éternité de la loi. Dans son modèle, tous les repères se retrouvent dans la même époque du temps. Le locuteur et l'observateur semblent se rejoindre, dans le moment même de l'action. C'est un moment qui contient tout, qui se suffit à lui-même. L'extension de ce temps n'est pas définie, c'est-à-dire que nous ne voyons pas sa fin. C'est la définition même de « l'En-soi de compétence », une image entièrement abstraite, une éternité impossible dans un monde phénoménal où toute chose se terminera.

Par contre, les repères de la forme en *-re* ne se trouvent pas dans la même époque. Elle fixe un repère dans le futur du locuteur pour lequel l'action qu'elle décrit doit inévitablement se terminer. Nous ne savons pas le moment auquel elle se termine effectivement, mais son destin ultime est connu. Pour cette raison, elle pourrait être interprétée comme plus concrète que le présent de l'indicatif. Elle pourrait être vue comme plus pragmatique. La forme en *-re*, par le fait qu'elle dit sa fin est un outil que le juriste peut utiliser pour décrire les détails de la loi, sans définir la loi elle-même comme finie. Pour illustrer cette dichotomie, reprenons les exemples 1 et 3.

- (1) Mas si la cabeça fuere enfer-/22 ma non podra dar salut a - los otros miembros. que non /23 lo a en ssi. (p 24)
Mais si la tête est / aura été malade, elle ne pourra pas donner la santé aux autres membres parce qu'elle ne l'a pas en elle.
- (3) 20 Ca si -la cabeça es sana aura razon en si por-que podra sanar/21 a-todos los otros miembros. (p 24)
Car si la tête est saine, elle aura raison en elle pour ce qu'elle pourra guérir tous les autres membres.

L'exemple 3 explique une situation idéale, une situation normale au sens de la norme. La tête est saine et elle peut gouverner les autres membres. L'exemple 1 explique une situation particulière, une situation exceptionnelle à la norme établie par

l'exemple 3. Dans la deuxième situation, la tête est malade et elle ne peut plus remplir son rôle de gouverneur. Ce n'est pas que la deuxième situation soit plus hypothétique, mais qu'elle existe par rapport à la première situation. Elle est temporaire, étant donné que la forme en –re pose un repère pour lequel l'action qu'elle exprime doit prendre fin.

- (26) ¹¹[...] si alguno **quiere** obedecer a -dios deue a/¹²-mar la iusticia. τ si - la **amar** fazer la a todauia [...] (p 23)

Si un homme veut obéir à dieu il doit aimer la justice et s'il l'aime / aura aimé il la fera toujours

L'exemple 26 montre le même type de relation. Il faut d'abord vouloir obéir à Dieu. Linguistiquement, tout découle de cette situation. La logique linguistique fait que la deuxième hypothèse cherche sa raison d'être en dehors de soi, là où la première se suffit à elle-même.

- (27) τ si algun omne esta ley **quisiere** quebran-⁵tar o deesfazer en ascuco. o en paladino pues que fuere des-⁶cubierto. sea echado de-la corte. τ pierda toda la meatad./⁷ de todas sus cosas. τ sea metido en algun lugar fuerte/⁸ por siempre. τ pierda la dignidat que ouiere. (p 27)

Et si un homme cette loi veut / aura voulu enfreindre ou défaire en cachette ou en public une fois qu'il sera découvert. qu'il soit jeté du tribunal et qu'il perde toute la moitié de toutes ses affaires et qu'il soit mis dans un endroit fortifié pour toujours. Et qu'il perde la dignité qu'il aura / aura eue.

L'exemple 27 nous montre encore une fois que la forme en –re implique une hiérarchie, non pas d'importance, mais d'« originalité » dans le sens où la forme en –re cherche son origine, ou la raison de son existence en dehors d'elle-même. Il est vrai qu'elle n'est pas le seul élément dans cette phrase qui fait référence à une idée ou une situation précédente. Nous pouvons identifier aussi un élément anaphorique « esta ley », *cette loi*. Il ne faut pas, néanmoins, penser qu'un élément anaphorique soit nécessaire pour qu'une forme en –re apparaisse. La forme en –re indique d'elle-même que l'action qu'elle exprime n'est pas la situation d'origine.

Les exemples 28 et 29 nous montrent une phrase qui revient souvent dans le texte : *si non ouiere donde pague, s'il n'avait pas de quoi payer*. Avant cette phrase, un montant à payer est donné comme peine d'un délit ou d'un crime. Après elle, le juriste explique ce qui devrait se passer si la personne ne peut pas payer cette somme. *De ne pas avoir de quoi payer* suppose que la situation d'origine est de *devoir de l'argent à quelqu'un*.

- (28) τ si non **ouiere** donde -los peche. reçiba . La a-/¹²çotes. ant'el alcalde en tal manera que non sea disfamado. por/¹³ estos açotes. (p 23)

Et s'il n'a pas / n'aura pas eu de quoi les payer. qu'il reçoive cinquante coups devant le maire de telle manière qu'il ne soit pas diffamé. par ces coups.

- (29) Et si sola -mientre non **quisiere** uenir. τ non /¹⁴ **ouiere** de que pague los v. ss. reciba .xxxx açotes. sin /¹⁵ otra pena. (pp 34-35)

Et s'il ne veut seulement pas / n'aura pas voulu venir. et il n'a pas / n'aura pas eu de quoi payer les cinq sous, qu'il reçoive trente coups. sans autre peine.

Dans la situation d'origine de l'exemple 30, il y a un doute sur le comportement du maire. À partir de là, une des suites possibles serait que le plaignant ne puisse pas trouver de témoins et que l'affaire soit terminée après que le maire ne jure son innocence.

- (30) Et si el querelloso esto non **podiere** prouar/³ por testimonios que el alcalde lo fizo por enganno. el alcalde mismo /⁴ deue iurar que -lo non fizo por amor nin por desamor nin por enganno. (p 36)

Et si le plaignant ne peut pas/ n'aura pas pu prouver ceci par témoignages que le maire le fit par tromperie. le maire lui-même doit jurer qu'il ne le fit pas par amour ni par désamour ni par tromperie.

- (31) Et si el sensor del sieruo **es** prolongado menos de .La. milias. el sieruo non **puede** querellarse de omne libre. nin -le demandar nada fueras ende si/⁷ el sensor non **puede** uenir al pleyto por si mismo. τ si **enui-**⁸ **ar** sus letras al alcalde por el sieruo que -l demanda que razione el pleyto/⁹ por si. Et si el sieruo que faze demanda por su sensor **dannar** el /¹⁰ pleyto o lo **perdiere** por enganno o por su pereza el sensor pu-/¹¹ eda demandar de cabo. τ razonarlo por si. o por su personero. (p 52)

Et si le seigneur du serf est éloigné de moins de cinquante miles. le serf ne peut pas déposer plainte contre un homme libre ni lui demander rien en dehors de si le seigneur ne peut pas venir au procès pour lui-même et s'il envoie / aura envoyé ses lettres au maire par le serf pour qu'il demande qu'il plaide le procès pour lui-même. Et si le serf qui fait la demande pour son seigneur dommage / aura dommagé le procès ou il le perd / aura perdu par sa paresse que le seigneur puisse demander de plaider de nouveau et plaider par lui-même. ou par son avoué.

Nous concluons cette section avec l'exemple 31, cité ci-dessus. Il comporte une belle démonstration de l'alternance. Dans la situation de base, le juriste dit que le seigneur ne peut pas envoyer un serf pour mener un procès contre un homme libre, sauf si le seigneur ne peut pas venir lui-même. Pour exprimer les cas particuliers qui dérivent de la situation de base, le juriste utilise la forme en –re : *enuiar, il aura envoyé, dannar, il aura dommagé, perdiere, il aura perdu.*

Conclusion

Nous avons essayé de trouver un facteur externe qui aurait dirigé l'alternance entre la forme en –re et le présent de l'indicatif dans les protases des hypothèses de doute du *Fuero Juzgo*. Aucun des facteurs que nous avons examinés n'a pu être lié avec l'une ou l'autre forme. Nous avons dû conclure que l'alternance était due à l'objectif du juriste de convaincre son lecteur de la double nature de la loi : qu'elle est unique et éternelle, mais qu'elle peut aussi être appliquée aux diverses situations qui surviennent.

Dans ce sens, le présent de l'indicatif donne au juriste la possibilité de représenter la norme, l'idéal ou la situation originale. Son signifié, qui regroupe tous ses repères dans la même époque, donne au lecteur l'image d'un temps sans limite, un temps qui se suffit à lui-même. La forme en –re, quant à elle, donne au juriste l'outil pour décliner les différents cas pratiques, grâce à son signifié qui pose, à la fois, des

actions et le moment auquel elles doivent être finies. Ainsi, elle donne une apparence concrète et pragmatique aux actions. Le signifié de la forme en -re permet au lecteur de savoir que l'action décrite sous cette forme découle d'une autre situation, que cette situation soit explicitement exprimée par le juriste ou qu'il en fasse abstraction. C'est le choix du juriste parce que c'est lui l'architecte de l'ordre de l'univers juridique. Dans son texte, c'est lui qui impose son ordre sur le monde phénoménal en choisissant le présent de l'indicatif ou la forme en -re et non pas l'inverse.

Références bibliographiques.

- ALONSO PEDRAZ Martín, 1968, *Diccionario medieval español*, Universidad Pontificia de Salamanca, Salamanca.
- CHEVALIER Jean-Claude, 2008, « Les conditionnelles en *SI* : morphologie verbale des apodoses », in *Chréode*, 1, Editions Hispaniques, Paris, pp. 85-116.
- 1992, « Le verbe une fois de plus », in *Linguistique Hispanique (Actualité de la recherche)*, Actes du IV^e colloque de linguistique hispanique, Limoges, 30 et 31 mars 1990, Gilles LUQUET (dir.), PULIM, pp. 329-342.
- 1984, « Du plus que parfait », *Cahiers de linguistique hispanique médiévale*, 9, pp. 1-47.
- CHEVALIER Jean-Claude, LAUNAY Michel, MOLHO Maurice, 1985, « Del morfema 'si' (hipótesis y afirmación en español y en francés) », in Julio Fernandez-Sevilla et alii (dirs), *Philologica hispaniensa in honorem Manuel Alvar, II : Lingüística*, Madrid, Gredos, pp. 129-166.
- COLOMERA Y RODRIGUEZ Venancio, 2002 (1862), *Paleografía castellana*, Maxtor, Valladolid.
- DELPORT Marie-France, 2004, *Deux verbes espagnols : HABER et TENER*, Editions Hispaniques, Paris.
- FERRERAS Jacqueline et ZONANA Gilbert, 1986, *Dictionnaire juridique et économique : français-espagnol, espagnol-français*, Masson, Paris.
- GARCIA LORCA Federico, 2005 (1946), *La casa de Bernarda Alba*, Francisca Vilches de Frutos (ed.), 3^{ème} édition, Cátedra, Madrid.
- Noces de sang* (1947), traduit d'espagnol par Marcelle AUCLAIR suivi de *La maison de Bernarda Alba* (1957), traduit d'espagnol par André Belamich, 2006, Gallimard, Paris.
- HUGUET Edmond, 1986 (1925-1967), *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Slatkine, Genève.
- LA REAL ACADEMIA ESPAÑOLA, 2001, *Diccionario de la lengua española*, 22^{ème} édition, Espasa, Madrid.
- LAROUSSE, 2007, *Grand dictionnaire espagnol –français*, Larousse, Paris.
- LE ROBERT, 2001, *Le grand Robert de la langue française : dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, 2^{ème} édition, le Robert, Paris.
- LUQUET Gilles, 1988, *Systématique historique du mode subjonctif espagnol*, Klincksieck, Paris.
- MAINTIER-VERMOREL Estelle, 2007, *Etude comparée du Liber Judiciorum et du Fuero Juzgo : la traduction au service de la genèse de l'Etat Moderne* Mémoire de recherche réalisé sous la direction du professeur Georges Martin e-Spania (<http://e-spania.revues.org/index16833.html>).
- MENCE-CASTER Corinne, 1997(ca 1241), *Fuero Juzgo* (Manuscrit Z.III.6 de la Bibliothèque de San Lorenzo de El Escorial), 3 vols , A.N.R.T, Lille.
- MERLIN WALCH Olivier, 2006, *Dictionnaire juridique : français-espagnol, espagnol-français*, 5^{ème} édition, Librairie Générale de droit et de jurisprudence, Paris.